

 	FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ARGENT LIQUIDE <i>Consultez les explications au verso avant de remplir le formulaire</i> UTILISEZ LES MAJUSCULES / COCHER LA CASE CORRESPONDANTE	FR N° de référence
--	--	-------------------------------------

1. Vous:	Entrez dans: <input type="checkbox"/> UE <input type="checkbox"/> LU	Sortez de: <input type="checkbox"/> UE <input type="checkbox"/> LU
-----------------	--	--

2. Indiquez vos données perso.	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Lieu de délivrance	
Nom(s)		Date de délivrance	
Prénoms		Num. d'identification perso.	
Nationalité		Adresse (Rue / n°)	
Date de naissance			
Lieu de naissance		Ville	
Document d'identité	<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité <input type="checkbox"/> Autre	Code postal	
N° passeport ou carte d'identité		Pays	

3. Vous êtes le propriétaire	<input type="checkbox"/> Oui (passez au cadre 4)	Non, le propriétaire est une: (indiquez les coordonnées complètes du propriétaire)	<input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Personne physique
Dénomination personne morale		Adresse (Rue / n°)	
Numéro de TVA		Ville	
Nom(s)		Code postal	
Prénom(s)		Pays	

4. Détails concernant l'argent liquide/les instruments monétaires	
Montant	Devise
Billets, pièces	
Autre (précisez)	

5. Origine et utilisation prévue de l'argent liquide/des instruments monétaires	
Origine	
Utilisation	
Vous êtes le destinataire projeté	<input type="checkbox"/> Oui (passez au cadre 6)
Dénomination personne morale	Non, le destinataire projeté est une: (indiquez les coordonnées du destinataire projeté)
Numéro de TVA	<input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Personne physique
Nom(s)	Adresse (Rue / n°)
Prénom(s)	Ville
	Code postal
	Pays

6. Informations relatives au transport	
Moyens de transport	<input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Mer <input type="checkbox"/> Route <input type="checkbox"/> Rail <input type="checkbox"/> Autre
Transporteur	N° de référence
Pays de départ	Date de départ
Via (pays de transit)	Date de transit
Pays de destination	Date d'arrivée

7. Signature du déclarant Je déclare que toutes les données ci-dessus sont exactes. J'ai conscience qu'une déclaration fautive, inexacte ou incomplète peut entraîner la prise de sanctions, ainsi que la saisie ou la confiscation de l'argent liquide par l'autorité compétente. Date _____	Signature et cachet de l'autorité compétente 	Partie réservée à l'administration Enregistrement <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Sanction <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant de la sanction _____
--	---	---

EXPLICATIONS GÉNÉRALES

L'obligation de déclarer l'argent liquide à l'entrée ou à la sortie de l'Union européenne (UE) fait partie de la stratégie de l'UE visant à éviter le blanchiment d'argent et à lutter contre le financement du terrorisme.

Cadre légal:

Au Grand-Duché de Luxembourg le transport physique de l'argent liquide est réglementé par le Règlement (CE) n° 1889/2005 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de la Communauté et par la loi du 27 octobre 2010 portant organisation des contrôles du transport physique de l'argent liquide entrant au, transitant par le ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg. ([JO L 309 du 25.11.2005](#) et [Mémorial A n°193 de 2010](#)).

Vous devez obligatoirement déclarer l'argent liquide d'un montant de 10.000 EUR ou plus (ou l'équivalent dans d'autres devises) si vous entrez dans l'UE ou si vous sortez de l'UE au moyen de la présente déclaration.

Vous devez déclarer:

- a) les instruments négociables au porteur, y compris les instruments monétaires au porteur tels que les chèques de voyage, les instruments négociables (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) qui sont soit au porteur, endossés sans restriction, libellés à l'ordre d'un bénéficiaire fictif, soit sous une forme telle que la propriété de l'instrument est transférée au moment de la cession de celui-ci, et les instruments incomplets (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) signés mais où le nom du bénéficiaire n'a pas été indiqué;
- b) les espèces (billets de banque et pièces de monnaie qui sont en circulation comme instrument d'échange).

Si les informations communiquées par le déclarant sont fausses, inexactes ou incomplètes, il est réputé avoir manqué aux obligations susmentionnées. Il s'expose à des sanctions et son argent liquide peut être retenu, saisi ou confisqué par les autorités compétentes en application des législations susmentionnées. Les informations et données personnelles sont enregistrées et traitées par les autorités compétentes conformément à la législation en vigueur et sont mises à la disposition de la Cellule de renseignement financier conformément à la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire et en vertu de l'article 33 de la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission.

Protection des données:

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), à la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale et à la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données.

Notes explicatives:

Le déclarant doit remplir toutes les parties prévues à cette fin en majuscules électroniquement ou à l'encre foncée. Les parties en gris sont réservées à l'autorité compétente.

Cadre 1. : Cochez la case respective « Entrez dans l'UE ou LU » lorsque vous entrez dans l'UE ou au LU dans le cadre d'un voyage qui a commencé en dehors de l'UE ou LU. Cochez la case « Sortez de l'UE ou LU » lorsque vous sortez de l'UE ou LU dans le cadre d'un voyage qui se terminera en dehors de l'UE ou LU. Vous devez faire une déclaration à l'entrée et à la sortie, même si vous êtes uniquement en transit. Sachez que d'autres déclarations pourraient être exigées de votre part lors de votre passage à d'autres postes-frontières nationaux.

Cadre 2. : Mentionnez les informations telles qu'elles figurent sur votre document de voyage. Les autorités compétentes peuvent faire une photocopie de votre carte d'identité et/ou de vos documents de voyage. Numéro d'identification personnel: indiquez votre numéro d'identification fiscal, votre numéro de sécurité sociale ou tout numéro d'identification personnel unique de ce type.

Cadre 3. : Si vous n'êtes pas le propriétaire de l'argent liquide, vous devez fournir des informations relatives au propriétaire. Le propriétaire peut être une personne physique ou une entité juridique. Cochez la case appropriée et indiquez les coordonnées. N'oubliez pas d'indiquer le numéro de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) si vous le connaissez. S'il y a plusieurs propriétaires, indiquez les coordonnées des autres propriétaires dans des documents annexés. Des exemplaires supplémentaires du formulaire de déclaration peuvent être utilisés à cette fin. L'ensemble des informations constituent une seule et même déclaration. Toutes les pages annexées doivent être signées.

Cadre 4. : Indiquez le montant exact par devise et par type d'instrument négociable au porteur. Ces informations doivent être présentées comme dans l'exemple suivant: 10.358 EUR ou 17.501 USD ou 19.471,18 GBP ou chèque de voyage d'un montant de 15.000 EUR. Consultez la définition de l'argent liquide sous le titre « cadre légal ».

Cadre 5. : Indiquez si l'argent liquide déclaré provient p. ex. d'un héritage, d'économies, de la vente d'un bien immobilier, etc. (origine). Expliquez brièvement l'usage qu'il est prévu d'en faire, p. ex., acquisition d'un bien immobilier, investissements, etc. (destination). Le destinataire projeté peut être une personne physique ou une personne morale (ex : une entreprise). Cochez la case appropriée et fournissez les informations demandées. N'oubliez pas d'inscrire le numéro de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) si vous le connaissez. S'il y a plusieurs destinataires projetés, indiquez les coordonnées des autres destinataires projetés dans une annexe. Un exemplaire supplémentaire du formulaire de déclaration peut être utilisé à cette fin. L'ensemble des informations constituent une seule et même déclaration. Toutes les pages annexées doivent être signées.

Cadre 6. : Cochez « Air »  en cas de départ/d'arrivée par avion. Mentionnez le numéro du vol ou le numéro d'enregistrement de l'avion dans la case « Numéro de référence ».

Cochez « Mer »  en cas de départ/d'arrivée par bateau. Indiquez les informations relatives à la ligne régulière dans la case « Numéro de référence ».

Cochez « Route »  en cas de départ/d'arrivée par n'importe quel type de véhicule routier (voiture, autobus, camion, motocyclette, etc.). Mentionnez le numéro d'immatriculation officiel ou le code pays du véhicule dans la case « Numéro de référence ».

Cochez « Rail »  en cas de départ/d'arrivée par train. Mentionnez le type de train et le numéro du train dans la case « Numéro de référence ».

Cochez « Autre » si aucun des moyens de transport énumérés ci-dessus n'a été utilisé (ex : transport à pied, bicyclette, voie postale).

Cadre 7. : Signez et datez la déclaration. Vous pouvez demander une copie visée de votre déclaration.

Ce formulaire peut être envoyé électroniquement à l'adresse: cashdeclaration@do.etat.lu ou être présenté à un bureau de l'Administration des douanes et accises dont les adresses sont renseignées sur le site internet www.douanes.public.lu.